



ÉCHOS de l'AFFV

Association Française de la Famille Vétérinaire
Action sociale

Décembre 2016
Numéro 129

**Se connaître
pour s'estimer
et mieux s'entraider**

SOMMAIRE

- 1 – Éditorial
- 2 – Assemblée générale
Rapport d'activité
- 3 – Assemblée générale
Rapports financier et moral
- 4 – France Allemagne Vétérinaire
- 5 – Petite histoire de la fève
- 6 – Droits liés à la paternité
- 7 – Carnet
- 8 – Dons
Bulletin d'adhésion

Rédaction : D. KIEFFER
Secrétariat : N. NANTIER

ÉCHOS de l'AFFV
10 place Léon Blum
75 011 – PARIS
Tél. 01 43 56 21 02
Mél : affvdk@gmail.com

Abonnement : 5 €
Parution quadrimestrielle



ÉDITORIAL

Une année d'inquiétude, de drames, mais aussi de quelques petits bonheurs, s'achève. L'entraide a été au cœur de nos échanges. L'AFFV, toujours très présente dans la Famille Vétérinaire, apporte l'écoute et des aides appréciées.

Nous vous informons sur notre assemblée générale. Inchangé depuis plus de 15 ans, il a été décidé de revaloriser le montant de l'adhésion.

Les membres du Conseil d'administration vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour cette nouvelle année.

Danièle KIEFFER

**Bonnes fêtes de fin d'année
et meilleurs vœux pour 2017**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

L'action sociale de l'AFFV, orientée vers les personnes les plus fragiles de la famille vétérinaire, que ce soit sur le plan financier et/ou moral, n'est possible qu'avec la générosité et la fidélité de ses adhérent(e)s, notre association n'ayant ni patrimoine, ni subvention. Elle n'a pas les moyens financiers d'envoyer régulièrement des milliers de mailings comme le font les grosses associations qui sollicitent leurs donateurs.

Le SNVEL nous a retiré, ainsi qu'à l'ACV, son soutien, ne faisant plus figurer sur son appel de cotisations nos appels respectifs comme il le faisait depuis des dizaines d'années. Je rappelle qu'un quart des adhésions nous parvenait par ce biais et surtout permettait de toucher les vétérinaires en activité. Ceci a eu pour conséquence une diminution de ces adhésions en partie réduite par une lettre de rappel adressée aux vétérinaires qui avaient cotisé les années précédentes.

En novembre, **518 lettres de relance** ont permis de faire rentrer un quart des cotisations de l'année.

Dans les ressources 2015, les dons reçus viennent presque à égalité avec les cotisations : ils proviennent des adhérent(e)s, d'un vétérinaire, d'une association pour les retraites des vétérinaires sanitaires et de France Allemagne Vétérinaire pour une bourse à un étudiant vétérinaire.

Un reçu fiscal est adressé pour chaque cotisation ou don.

Le montant de nos ressources, toutes origines confondues reste sensiblement le même qu'en 2014.

Le Conseil d'Administration a tenu ses trois réunions annuelles les 24 mars, 1^{er} octobre et 3 décembre. Au cours de cette dernière réunion, ont été attribuées les bourses d'études, dons de Noël et aides régulières, après études des dossiers. Des secours en urgence ont également été accordés en cours d'année.

ENSEMBLE DES AIDES 2015 : 39974 €

- **Les bourses d'études**, Françoise Dutaret : 9 bourses dont 3 nouvelles pour 16000 €
- **Les dons de Noël**, Odile Natalis : 16 dons reconduits pour 6900 € à des veuves dont la moyenne d'âge est de 85 ans
- **Les aides régulières** pour 12199 € : 7 aides trimestrielles ou semestrielles, 2 œuvres sociales à une veuve et un orphelin handicapé, la moitié d'une complémentaire maladie, 2 rentes éducation à deux jeunes orphelins de père.
- **Les aides et secours exceptionnels** pour 4875 € : 3 aides, 2 secours, 3 cartes Cadeaux de Noël, 2 dons à des associations.
- L'AFFV travaille en synergie avec les autres organismes d'entraide de la profession, ce qui permet d'avoir une bonne connaissance de la situation des personnes qui sollicitent une aide.
- **Le Fonds d'Action Social de la CARPV** finance les colis de Noël et l'AFFV se charge de sélectionner leur contenu et de les faire parvenir aux bénéficiaires. En 2015, 33 colis ont

été envoyés (22 de la liste de la CARPV et 11 de celle de l'AFFV). M^{me} Touazi (CARPV) porte à notre connaissance les comptes rendus de leurs réunions. Elle est toujours disponible pour nous apporter un éclaircissement sur un dossier.

- **Avec l'ACV** la collaboration est ancienne et les échanges sur les dossiers fructueux. Notre Présidente Danièle Kieffer est invitée aux Conseils d'administration pour la partie sociale et réciproquement, le Dr Véronique Bianchetti Présidente de l'ACV vient à notre réunion qui attribue l'ensemble des aides pour l'année à venir.
- Des échanges existent aussi avec **l'ORDRE** qui nous offre aujourd'hui l'hospitalité dans ses locaux.
- Nous recevons parfois une alerte de **Veto Entraide**, spécialisé dans l'écoute des vétérinaires en difficulté.

En juin, l'AFFV a envoyé une carte, message de sympathie, à toutes les personnes recevant un don ou un colis, pour les assurer de notre attention tout au long de l'année.

En 2015 deux Comités Départementaux ont cessé de fonctionner. L'arrêt d'un Comité est toujours une perte pour l'AFFV sur le plan financier mais surtout par rapport aux valeurs de solidarité qui sont les siennes. Toutefois, même sans Comité dans un département, il reste possible de faire connaître au siège les problèmes rencontrés par un vétérinaire ou sa famille. C'est ainsi que nous avons aidé un vétérinaire d'origine congolaise, naturalisé russe afin qu'il passe l'examen lui permettant de faire reconnaître son diplôme.

2015 a été une année d'élection, la moitié des membres du Conseil d'administration devant être renouvelée. Le 1^{er} octobre, 452 adhérent(e)s à jour de leur cotisation ont voté. Tous les membres qui se présentaient ont été élus. Nous avons accueilli un nouveau membre en la personne de Chantal Paulus (54). Danièle Kieffer a été réélue à la présidence à l'unanimité.

Après les modifications apportées aux statuts de l'AFFV en 2014, le Conseil d'administration a travaillé sur le Règlement Intérieur. La nouvelle version a été adoptée à l'unanimité le 1^{er} octobre 2015.

Dans la mesure des disponibilités de chacune, l'AFFV a été présente à différentes manifestations de la profession. Danièle Kieffer a été invitée aux vœux du Président de l'Ordre, aux réunions de l'ACV (partie sociale). Georgette Robin notre responsable des relations publiques a participé aux Rencontres France Allemagne Vétérinaire en Allemagne, dont vous avez pu lire le compte rendu dans les ÉCHOS n° 126. Elle a également été présente au congrès de l'AFVAC à Lyon.

Les membres bénévoles continuent de s'investir pour que l'AFFV reste une association dynamique pour laquelle la solidarité n'est pas un vain mot, car ils sont trop souvent les témoins de drames liés à la solitude, la précarité, l'endettement des jeunes installés. Vous pouvez compter sur nous comme nous comptons sur vous.

Nicole NANTIER, Secrétaire Générale

Le rapport d'activité, soumis au vote, a été adopté à l'unanimité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : RAPPORT FINANCIER 2015

Comme le prévoient les statuts, les comptes de l'Association sont soumis à l'approbation des adhérents.

Les encaissements de l'exercice 2015 se sont élevés à 56 664 € (cotisations, dons et abonnements aux Échos).

Il a été procédé, au cours de l'année 2015, à la clôture de comptes de Comités Départementaux pour la somme totale de 1 799,63 €.

Les charges de l'exercice 2015 se sont élevées à 54 875,99 €.

L'AFFV dégage pour l'année 2015 un résultat positif de **4 278,72 €**.

L'AFFV bénéficie de la générosité des adhérents grâce aux cotisations et aux dons versés soit directement au siège, soit par l'intermédiaire des Comités départementaux actifs. Un reçu fiscal est adressé pour tous les dons.

Pour l'année 2017, nous vous proposons d'augmenter **la cotisation**, inchangée depuis 2001, à **35 €** et l'abonnement aux Échos à 5 €.

Françoise DUTARET, Trésorière

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2015

CHARGES en euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Bureau, photocopies	840,57	289,97
Assurance	0,00	0,00
Frais de représentation	0,00	0,00
Frais de déplacement, relations publiques	3 753,42	4 268,49
Postes et Télécommunication	6 600,79	7 831,56
Bulletin	1 424,50	1 622,50
Abonnements, cotisations	1 245,00	1 208,40
Aides	21 190,00	14 806,84
Bourses	11 150,00	9 256,52
Œuvres sociales	6 850,00	7 432,00
Congrès	793,10	586,20
Caisse banque	78,10	0,00
Divers	950,51	1 761,68
Dotation aux amortissements	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Bénéfice de l'exercice	4 278,72	13 699,45
Total général	59 154,71	62 763,61

PRODUITS en euros	31 déc. 15	31 déc. 14
Cotisations	26 715,00	29 280,00
Abonnements	4 430,00	4 835,00
Publicité	0,00	0,00
Dons	25 519,00	23 095,00
Congrès	0,00	20,00
Bourses	0,00	0,00
Revenus de fonds	0,00	0,00
Subventions	0,00	0,00
Cartes	0,00	0,00
Prêt	0,00	1 200,00
Caisse Banque	0,00	0,00
Bonis sur cessions	0,00	0,00
Produits Exceptionnels	691,08	860,54
Fermeture de comité	1 799,63	3 473,07
Perte de l'exercice	0,00	0,00
Total général	59 154,71	62 763,61

Le rapport financier, soumis au vote, a été adopté à l'unanimité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : RAPPORT MORAL

La principale action de l'Association Française de la Famille Vétérinaire, *action sociale*, est de venir en aide aux membres de la famille vétérinaire. Chaque année, nous attribuons des bourses pour des enfants de vétérinaires ou d'étudiants vétérinaires, des aides aux veuves. Les colis de Noël distribués grâce à l'aide financière de la CARPV est un lien amical et fort apprécié.

Cette entraide (financière et morale) est le but principal de notre association. Nous sommes à l'écoute tout au long de l'année, mais nos temps forts se situent en fin d'année où les aides sont adressées après étude des dossiers.

Les relations avec les partenaires et les associations de la profession vétérinaire favorisent les échanges. Un lien étroit nous unit à la CARPV qui participe à nos Conseils d'administration et nous tient informés des cas, à l'ACV, notre voisin ce qui nous permet des échanges hebdomadaires, à l'Ordre qui assure souvent un lien avec les vétérinaires et à Vétos-entraide qui nous alerte sur les cas douloureux. Merci à tous de leur confiance.

Outre l'attribution des bourses, des dons de Noël, l'AFFV participe aux rendez-vous de la profession. Georgette Robin, Présidente d'honneur de l'AFFV représente notre association lors de congrès (AFVAC) et de réunions internationales (France Allemagne Vétérinaire).

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil d'administration qui bénévolement font vivre notre association : Nicole Nantier, notre dévouée secrétaire et notre mémoire, Odile Natalis, sensible aux cas sociaux et qui se dépense sans compter en appels téléphoniques et lettres pour maintenir ce lien entre nous, Françoise Dutaret qui a la charge des comptes de l'AFFV et la constitution des dossiers pour l'attribution des bourses aidée par Séverine Decaze, Geneviève Blancou pour son aide dans les écritures fastidieuses mais combien utiles, et tous les membres du Conseil d'administration qui apportent leurs discernements et leurs expériences. Merci à toutes.

Mais nos adhérents vieillissent et il est difficile pour nous de toucher les nouvelles classes c'est pourquoi durant cette année 2017, nous allons concentrer nos efforts sur la prospection.

Danièle KIEFFER, Présidente de l'AFFV

ASSOCIATION FRANCE-ALLEMAGNE VÉTÉRINAIRE



France-Allemagne Vétérinaire est née il y a près de 45 ans de la volonté tenace du Dr André Desbois, praticien à Seurre (Côte d'Or), après le désastre de la deuxième guerre mondiale, de rapprocher vétérinaires français et allemands.

Depuis ces 45 années, l'activité de FDV a été soutenue : nombreux échanges linguistiques d'enfants, plusieurs mariages franco-allemands, jumelage des unités d'enseignement vétérinaire. À l'initiative du Pr Bernd Hoffmann, de Giessen, membre fidèle de FDV, a été créée en 2013 l'université d'été franco-allemande qui rassemble en alternance, dans plusieurs pays européens, des doctorants ou post-doctorants sur des sujets de très haut niveau scientifique.

FDV organise des journées annuelles, tantôt en France tantôt en Allemagne, lors du pont de l'Ascension. En 2016, ce fut Troyes et en 2017 ce sera Münster, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Ces journées allient conférences scientifiques et programme social, et les participants se retrouvent chaque fois avec un plaisir non dissimulé (depuis 1973 à Beaune). Des groupes d'étudiants y participent régulièrement.

Au sein de FDV, existe une section AVAB (Amicale Vétérinaire Alsace-Bade) dont le président est le Dr Pierre Haas.

Outre l'université d'été franco-allemande pour des doctorants ou des post-doctorants, FDV organise des échanges scolaires

avec mise en relation d'une famille vétérinaire française avec une famille vétérinaire allemande, ce qui constitue une longue démarche. Des fiches d'inscription et de renseignements sont disponibles sur le site.

FDV édite deux fois par an une lettre d'information de huit pages, envoyée majoritairement par mail. Elle entretient également depuis une vingtaine d'années un site internet et a créé il y a peu un compte Facebook.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le bureau de FDV :

- Président : Dr André Desbois
- Président-délégué : Dr Pierre Haas
- Co-président : Dr Stephen Guyet
- Co-président allemand : Dr Jürgen Feind
- Secrétaire général : Dr Philippe Virat
- Trésorière : Dr Catherine Hervé

La cotisation annuelle est de 25,00 euros

Renseignements : france.deutschland.vet@gmail.com

Site Internet : <http://www.france-deutschland-vet.org/>

Compte Facebook : <https://www.facebook.com/groups/france.deutschland.vet/?ref=ts>

L'Association France-Allemagne-Vétérinaire promeut les échanges scolaires franco-allemands en fournissant, lorsque c'est possible, les adresses des familles de vétérinaires français disponibles pour recevoir un(e) jeune Allemand(e) pour une à deux semaines.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter le Professeur Degueurce (christophe.degueurce@vet-alford.fr), le Docteur Jolivet (francois.jolivet@veterinaire.fr), le Docteur Virat (pvirat25@gmail.com) ou le Professeur Weyrauch (karldietrich.weyrauch@fu-berlin.de).

DISTINCTION

Entouré de sa famille et de ses amis, le Docteur Jean-Pierre Kieffer, Président de l'OABA, a reçu le 4 octobre 2016, l'insigne de Commandeur du Mérite agricole pour son engagement dans la défense de la cause animale.

Cette distinction lui a été remise par Maître Alain Monod, Officier de la Légion d'Honneur, en présence du Docteur Geneviève Gaillard, vétérinaire et députée des Deux-Sèvres, dans les Salons de la Questure de l'Assemblée Nationale.

L'AFFV adresse ses plus vives félicitations au récipiendaire.



PETITE HISTOIRE DE LA FÈVE

La fève est cultivée et consommée depuis les temps préhistoriques. Elle tient un rôle important dans la fertilisation des sols et sa forme étrange qui évoque l'embryon lui confère un rôle important dans de nombreux rites antiques, de la naissance à la mort.

La fonction alimentaire est importante : la soupe de fèves fait partie intégrante du monde paysan.

Les Grecs votaient à l'aide d'une fève blanche ou noire indiquant l'acquittement ou la condamnation, elle servait de jeton de vote.

À Rome, l'élection d'un roi éphémère, au solstice d'hiver (le renouveau de la vie et de la nature) donne lieu à des débauches durant les Saturnales. Après l'interdiction de ces fêtes, l'Église s'impose : elle célèbre la naissance de Jésus-Christ le 25 décembre, et le 6 janvier, elle place l'adoration des mages (Melchior, Gaspard et Balthazar) qui viennent d'Orient adorer l'enfant Jésus et lui offrir en présent, l'or, l'encens, la myrrhe. C'est l'Épiphanie.

Au Moyen-Âge, la fête des fous, en Décembre, se manifeste par un dévouement collectif, mais une fois la fête terminée, les contraintes imposées par l'Église reprennent leurs droits. Une fève glissée dans un pain ou un gâteau a une fonction électorale.

Au xv^e siècle se répand la coutume du gâteau traditionnel : une pâte « feuillée », beurre et œufs frais.

Un différend oppose boulangers et pâtisseries pour la fabrication du gâteau symbolique. Ayant obtenu gain de cause, les boulangers inventent la fameuse « galette », qui sera offerte et non vendue. Jusqu'en 1914, la porteuse de pain livrait la galette à la clientèle, et recevait ses étrennes.

Sous la Convention, la fête des rois prit le nom de Fête des Sans-Culottes, et le gâteau fût rebaptisé « gâteau de l'Égalité ».

Lors du siège de Paris, les pâtisseries ont fabriqué une galette à la graisse « dont le seul mérite était de contenir une fève ou un haricot ». En 1874, un pâtissier eut l'idée de remplacer la fève végétale par de minuscules poupées de porcelaine, les « baigneurs », fabriquées en Saxe.

Au début du xx^e siècle, on conserve l'usage de la fève dans le gâteau en y ajoutant un « sujet » en porcelaine. Celui qui trouve le sujet sera roi, celui à qui échoit la fève réglera la compagnie !

Après la Première guerre mondiale, la ville de Limoges va prendre le relais de la production allemande jusqu'à l'arrivée de la fève en plastique en 1988.

En 1989, pour célébrer le bicentenaire de la Révolution la couleur est donnée aux fèves blanches, mais également l'apport de la diversité et la création de nouveaux sujets même sous licence.



Êtes-vous fabophile ?



LES DROITS LIÉS À LA PATERNITÉ ET À L'ACCUEIL D'UN ENFANT



La paternité ouvre des droits aux salariés que l'employeur doit connaître pour les respecter. Cela ne concerne pas exclusivement le père biologique de l'enfant, mais également le conjoint de la mère de l'enfant, la personne vivant maritalement avec elle ou liée par un Pacs, y compris dans le cadre d'un couple homosexuel. Ainsi, des personnes autres que le père de l'enfant, peuvent prétendre à ces droits liés à la paternité et à l'accueil d'un enfant, sans avoir un lien de filiation avec l'enfant.

Absences avant la naissance de l'enfant

Pour accompagner la femme enceinte aux trois examens médicaux obligatoires, une autorisation d'absence est accordée, qui n'entraîne aucune diminution de la rémunération. Ces absences sont assimilées à une période de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi que pour les droits acquis au titre de l'ancienneté (article L.1225-16 du code du travail).

Congé de naissance

Pour la naissance de l'enfant, le salarié bénéficie de 3 jours d'absence qui peuvent être consécutifs ou non si l'employeur y consent. La convention collective précise que ces jours doivent être pris au moment de l'événement et doivent correspondre à des jours ouvrables. Ce congé est rémunéré intégralement et est assimilé à du travail effectif. Lorsque la naissance survient durant le congé payé annuel, le salarié ne peut prétendre ni à la prolongation de son congé ni à aucune indemnité compensatrice.

Congé de paternité

Le salarié peut bénéficier d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant de 11 jours calendaires sans condition d'ancienneté, ou de 18 jours en cas de naissances multiples. Il s'agit de durées maximales, le salarié pouvant n'en prendre qu'une partie. Mais le congé n'est pas fractionnable.

Ce congé paternité peut être pris immédiatement après les 3 jours de congé de naissance ou séparément. Au total, le salarié peut donc disposer d'un congé de 14 jours pour la naissance d'un enfant, ou de 21 jours en cas de naissances multiples.

Le salarié est libre de choisir la date à laquelle il souhaite partir en congé, sachant qu'il dispose d'un délai de 4 mois après la naissance de l'enfant. Pour bénéficier du congé, il doit avertir son employeur au moins un mois avant la date à laquelle il entend prendre son congé et la date de la fin de ce congé. La demande de congé doit être faite par écrit, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception ou remise en main propre contre décharge. L'employeur ne peut pas refuser ni reporter le congé si ces conditions sont respectées.

Cette situation peut concerner également une salariée vivant maritalement avec la mère de l'enfant ou liée avec elle par un Pacs, dans le cadre d'un couple homosexuel.

Pendant cette absence pour congé de paternité ou d'accueil de l'enfant, le salarié perçoit des indemnités journalières versées par la Caisse d'assurance maladie, sous réserve qu'il remplisse les conditions nécessaires. L'employeur n'est pas tenu de verser un complément de salaire. Ce congé est toutefois assimilé à du temps de travail effectif pour l'acquisition des congés payés.

L'indemnité journalière est versée pendant toute la durée du congé paternité, sans délai de carence, pour chaque jour de la semaine, y compris samedi, dimanche et jour férié. Elle est calculée de la même façon que l'indemnité journalière versée pendant le congé maternité.

Protection contre le licenciement

La protection contre le licenciement, autrefois réservée aux mères, a été étendue aux pères et la loi travail vient de renforcer ces droits accordés pour les salariés qui viennent de devenir parents. En effet, depuis le 10 août 2016, le salarié qui vient de devenir père bénéficie d'une protection contre le licenciement pendant une durée de 10 semaines suivant la naissance de l'enfant (avant la loi travail, cette période était de seulement 4 semaines).

Cette protection tombe en cas de licenciement pour faute grave, mais pas pour une simple faute. Si cette règle n'était pas respectée, et le salarié licencié, il pourrait demander sa réintégration ou si tel n'est pas le cas, obtiendrait le versement d'une indemnité ne pouvant être inférieure aux salaires des 6 derniers mois.

Jean-Pierre KIEFFER

CARNET

Ils sont arrivés...

SIMON, petit-fils du Dr NATALIS (Bordeaux) et Madame, membre du Conseil d'Administration de l'AFFV, chez leur fille Marion.

COME, arrière-petit-fils Dr C. MACKOWIAK et Madame (Lyon) et du Pr EUZEBY chez leur petit-fils Jean-François MACKOWIAK et Madame, née EUZEBY chez leur fille Marie.

L'AFFV présente tous ses vœux de bonheur aux bébés, aux parents, aux grands-parents et arrières grands-parents.



Ils nous ont quittés...

Dr Xavier TRICOT – 76 BEAUVAL EN CAUX – A 90
Dr Georges PLASSIART – 57 METZ – A 81
Dr Pierre ROBERT – 01 CHAMPAGNE VALMOREY – A 63
Dr Auguste-Louis LABBAT – 31 TOULOUSE – T 49
Dr Claude CAILLERE – 72 DOLLON – T 59
Dr Paul MAITRE – 21 MONTBARD – L 67
Dr Jean-Louis FAGET – 32 EAUZE – T 49
Dr Michel-Bernard VIMARD – 24 PERIGUEUX – T 61
Dr Michel ANDRIES – 06 CANNES – T 47
Dr Annick MAUGENDRE – 87 FLAVIGNAC – A 54
Dr Yves LE FLOCH – 29 PONT CROIX – T 75
Dr Alain LHOUMEAU – 33 BORDEAUX – T 71
Dr Marc PEGART – 37 BLERE – A 62
Dr Alain DE SAULCE LATOUR – 64 ARCANGUES – A 65
Dr Claude BOURLARD – 76 BONSECOURS – A 54
Dr André CANTET – 36 CHATILLON SUR INDRE – A 47
Dr Jean COURTOIS – 35 RENNES – L 49
Dr François LE CARRE – 29 QUIMPER – L 52
Dr Émile CAST – 40 DAX – A 64
Dr Jean GIROUX – 71 TOULON SUR ARROUX – T 56
Dr Jacques DAUVOIS – 45 GRENEVILLE BEAUCE – T 49
Dr Lucienne MARLIER – 69 LYON – L 42
Dr Michel BIGOUT – 33 MIRAMBEAU – T 51
Dr Jacques BONNOD – 69 LYON – L 59
Dr René PALAYRET – 12 SALLES LA SOURCE – T 53
Dr Maurice PIGNEAUX – 14 CAEN – A 58

Dr Jean-Raoul SOMNOLET – 78 CROISSY/SEINE – T 69
Dr Michel MONTAIGU – 18 VAILLY/SAULDRE – A 49
Dr Marie-Pascale EYMONOT – 33 BRUGES – T 80
Prof. Philippe COTTEREAU – 69 LYON – A 51
Dr Armelle TOUCHAIS – 22 PLOUFRAGAN – L 71
Prof. Jacques ROZIER – 77 VERT ST DENIS – A 59
Prof. Bernard CLERC – 94 MAISONS-ALFORT – A 65
Dr Louis PINTON – Sénateur de l'Indre – T 72

M^{me} Nelly TAPOUNIE – 56 LORIENT
M^{me} Germaine BURGAZ – 69 OULLINS
M^{me} Paulette GLEISE – 42 ST ETIENNE
M^{me} Marie-Thérèse VOISIN – 06 NICE
M^{me} Suzanne LAPERROUSAZ – 74 ST CERGUES
M^{me} Andrée PERRY – 33 LA REOLE
M^{me} France GARDRAT – 17 ST PORCHERE
M^{me} Georgette FAGOT – 13 MARSEILLE
M^{me} Jeanne SIZAIRE – 59 MAROILLES
M^{me} Louise RICHARD – 62 VAULX-VRAUCOURT
M^{me} Jacqueline MARTIN – 02 CHAUNY
M^{me} Françoise LEDEME – 41 SAVIGNY SUR BRAYE
M^{me} Édith PLANTAIN – 14 ARGENCES
M^{me} Claudine MARTIN-GRANEL – 30 SOMMIERES
M^{me} Solange LAPORTE – 33 GIMONT
M^{me} Simone CAUCHY – 37 TOURS

L'AFFV participe à la peine des familles éprouvées par la perte d'un être cher.



VOS DONNÉS...

M ^{ME} BOBILLIER	25	BESANCON	150,00 €
M ^{ME} HAUWEN	59	HAZEBROUCK	100,00 €
M ^{ME} BLANDIN	42	FIRMINY	150,00 €
M ^{ME} CROQUET	69	CALUIRE ET CUIRE	100,00 €
M ^{ME} HENRY	55	MANGIENNES	100,00 €
D ^R MAYEUX	21	TALANT	135,00 €
M ^{ME} MORIN	33	BEGLES	135,00 €
D ^R BONNET	54	LANDRES	170,00 €
M ^{ME} THOMAS	42	SAINT CHAMOND	200,00 €
M ^{ME} COLLIGNON	91	MONTGERON	135,00 €
M ^{ME} LEGER	74	ANNECY	135,00 €
M ^{ME} BOUILLOT	92	MONTRouGE	135,00 €
D ^R FEUGEAS	10	TROYES	150,00 €
M ^{ME} SAUVAGNAC	85	LA ROCHE SUR YON	150,00 €
M ^{ME} LALOU	33	TALENCE	200,00 €
ANONYME			300,00 €

Quel que soit leur montant, tous les dons sont utiles à l'action sociale de l'AFFV.

Merci à tous pour votre générosité.

RAPPEL

Trois bulletins paraissent dans l'année: avril, août et décembre.

N'oubliez pas de consulter le site www.affv.fr

L'envoi des *Échos* a un coût ainsi que les lettres de relance et les envois des *Échos* à des adresses erronées.

N'oubliez pas de nous informer de tout changement de situation ou d'adresse.

Merci à tous

Nous vous rappelons que l'adhésion simple s'élève à 40 euros
(35 € de cotisation et 5 € d'abonnement aux *Échos*)

ADHÉSION AFFV 2017

Adhésion simple..... 40 €

(Cotisation 35 €, Abonnement aux *Échos* 5 €)

Don à partir de 50 €..... €

Un reçu fiscal vous sera adressé qui vous permettra de déduire de vos impôts 66 % de la somme versée

Nom.....

Prénom.....

actif retraité veuf

Adresse.....

.....

CP..... Ville.....

Courriel.....

Bulletin à retourner accompagné de votre chèque à :
AFFV - 10 place Léon Blum - 75011 PARIS - CCP Paris 11849 20M